



Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Novembre 2021 n°29

FREE
BELARUS

NON à la modification de la LHOM
%

PAS DE RABAIS SUR
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL!

STARGIE
TARE

JE DONNE
MA VOIX
POUR LA
MUSIQUE

Votation du 28 novembre

*Les applaudissements ne
suffisent pas !*

*Heures d'ouverture des magasins :
NON à un retour vers le passé !*

Love is love



SOMMAIRE

Édito

- 03** Femmes je vous aime, par Lydia Schneider Hausser

Votations fédérales

- 04** Les applaudissements ne suffisent pas !, par Laurence Fehlmann Rielle
- 05** Interview: «Je ne sais pas si je pourrai poursuivre jusqu'à la retraite»

Votations communales

- 12** La démocratie au cœur de la citoyenneté, par Patrick Sturchio
- 12** Grands Esserts : bientôt vingt ans de tergiversations, par Bernard Pinget et Maude Bessat

Politique fédérale

- 13** Crise en Afghanistan : et maintenant ?, par Ada Marra

Politique cantonale

- 14** Une aide sociale forte pour un État fort, par Thierry Apothéloz
- 15** La bataille budgétaire ne fait que commencer, par Caroline Marti

Politique communale

- 16** Carouge : Fonds communal de solidarité face à la pandémie, par Matthias Meyer

Vie du Parti

- 17** Des nouveaux statuts en perspective !, interview de Nicolas Clémence
- 18** #RenouveauPS : La réforme du PS Suisse, par Carine Simoes
- 19** Initiatives

- 06** Non à la désignation des juges fédéraux-ales par tirage au sort !, par Carlo Sommaruga

- 07** Loi COVID : préservons les acquis, par Christian Dandrès

Votations cantonales

- 08** Contre les rentes à vie, une réforme juste et équilibrée, par Alberto Velasco
- 09** Destitution : une soupape de sécurité pour notre démocratie, par Diego Esteban
- 09** Pour plus de collégialité et d'équilibre, par Skander Chahlaoui
- 10** Heures d'ouverture des magasins : NON à un retour vers le passé !, par François Mireval
- 11** Interview «Des ouvertures au détriment du personnel»



istock.com/ruslandashinsky

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-es du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Rédacteur en chef : Michel Pomatto
Comité de rédaction : Frédérique Bouchet, Nicolas Clémence, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Clémence Peilleux
Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Imprimerie Nationale



Jacqueline Messerli

FEMMES JE VOUS AIME !

**Par Lydia Schneider Hausser
Présidente du PS genevois**

Le 14 juin 2019, nous étions plus de 30'000 à Genève à soutenir la Grève des femmes, à revendiquer une meilleure place pour les femmes. Le 28 novembre prochain, nous pourrions concrétiser ce soutien en disant OUI à l'initiative pour des soins infirmiers forts et NON à la modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins.

Les soins infirmiers, de Solferino à ce jour, ont toujours été une affaire majoritairement de femmes. À domaine de femmes, conditions professionnelles de femmes : non valorisation du métier, temps partiels, charges de travail en constante hausse, hiérarchisation extrême et contrôles incessants.

L'initiative est intéressante car elle pose des revendications en lien avec la relève afin de combler la pénurie de personnel formé constatée partout en Suisse. Elle propose aussi de meilleures conditions de travail avec notamment une revalorisation salariale. Elle met aussi l'accent sur la qualité des soins : en formant plus de soignant-es, on renforce le personnel en place et donc la qualité des soins prodigués.

À un niveau cantonal, la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) telle que ressortie du Grand Conseil est inacceptable et détériore les conditions de travail des vendeuses et vendeurs. Ce domaine est lui aussi à forte représentation féminine. Déjà lors de la formation CFC la proportion de femmes est de 59%. Cette proportion s'accroît encore quand il s'agit du

personnel de vente sur le terrain en raison des faibles salaires et des taux d'activité de plus en plus flexibles. Cette modification de loi vient alourdir encore des horaires déjà importants en prolongeant l'ouverture le samedi jusqu'à 19h et en incitant les magasins à ouvrir le dimanche (horaires découpés, sur appel, grand nombre d'heures). Ceci sans obligation que le personnel soit protégé par une convention collective de travail.

Les Socialistes soutiennent bien entendu l'initiative pour des soins infirmiers forts et voteront contre la modification de la LHOM. Au-delà des arguments spécifiques liés à ces deux objets, nous nous devons de soutenir la qualité et les conditions de travail de ces deux branches d'activité car nous votons ainsi également en faveur des conditions de vie des femmes. Deux domaines, les soins et la vente, où l'importance du lien, de l'humain est primordial comme nous l'avons montré cette longue période de pandémie. Soyons toutes et tous des patient-es et des consommateur-rices solidaires et reconnaissant-es du travail essentiel fait par les femmes du secteur des soins et de la vente. Reconnaissons l'importance de leur travail en allant massivement voter le 28 novembre!



LES APPLAUDISSEMENTS NE SUFFISENT PAS !

**Par Laurence Fehlmann Rielle,
Conseillère nationale**

Le secteur des soins infirmiers a urgemment besoin d'une meilleure reconnaissance et d'investissement dans la formation et la formation continue. On évalue que d'ici à 2030, il manquera 65'000 infirmières et infirmiers en Suisse. De nombreux soignant-es ont décrété qu'ils et elles allaient tenir le coup jusqu'à la fin de la pandémie mais risquent ensuite de se détourner de la profession si les conditions de travail et de salaires ne s'améliorent pas notablement. Actuellement déjà, environ 40% des infirmières et infirmiers quittent la profession prématurément.

« On évalue que d'ici à 2030,
il manquera 65'000 infirmières
et infirmiers en Suisse »

La profession d'infirmier et surtout d'infirmière n'est pas suffisamment considérée: cette situation trouve son origine dans le fait que l'on y trouve principalement des femmes et que ces dernières sont perçues comme ayant un sens inné du sacrifice et qu'elles fonctionnent très bien dans les soins et l'aide à la personne. C'est ainsi que ce secteur a été dévalorisé alors que notre société est très dépendante de la qualité des personnes exerçant cette profession.

La pandémie a aussi révélé que plusieurs secteurs, dont celui des soins, étaient d'importance systémique. Or, de récentes enquêtes ont montré qu'un tiers du

personnel infirmier présente des symptômes d'épuisement professionnel, de dépression ou de troubles anxieux.

La situation est donc grave et il est urgent que la société prenne soin de celles et ceux qui nous soignent !

Le Parlement a certes adopté un contre-projet indirect qui tient compte des revendications de l'initiative en matière de formation et de possibilité de remboursement de certaines prestations de soins par les assurances-maladies. Mais il ne prévoit pas de mesures visant à augmenter la dotation en personnel, ni à améliorer les conditions de travail.

Si l'on n'intervient pas sur les conditions de travail, les efforts de formation resteront vains. Les soins infirmiers obligent à prendre des responsabilités de plus en plus importantes. Cela demande de très grandes compétences qui justifient des salaires adéquats et une planification des horaires tenant compte de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

C'est la raison pour laquelle le Comité d'initiative a maintenu l'initiative « Pour des soins infirmiers forts ». Il a parfaitement raison car l'initiative est beaucoup plus à même de proposer des solutions à la hauteur des défis qui nous attendent. Il est donc légitime de la soutenir le 28 novembre prochain.

« JE NE SAIS PAS SI JE POURRAI POURSUIVRE JUSQU'À LA RETRAITE »

Catherine* est membre du PS et infirmière depuis 30 ans. C'est donc avec un certain recul qu'elle pose un regard désabusé sur sa profession. Elle ne peut que constater la dégradation constante des conditions de travail dans le domaine des soins. Moins d'autonomie, moins de personnel formé, plus de stress... Le constat est sans appel : être infirmière en 2021 est un sacré challenge. De quoi nous convaincre – si nous avons encore des doutes – de voter OUI à l'initiative pour des soins infirmiers forts.



Postscriptum : Comment vois-tu l'évolution de la profession d'infirmier-ère ?

Catherine : Depuis deux ans, la situation s'est très sérieusement dégradée, comme chacun-e le sait, à cause de la pandémie. Mais selon moi, la situation sanitaire n'a fait qu'accélérer une péjoration des conditions de travail, en route depuis une dizaine d'années au moins.

PS : Quels sont les principaux changements que tu as constatés depuis dix ans ?

C : J'ai l'impression que nous sommes de plus en plus considérées comme des exécutantes. Plus grave : nous sommes constamment dans le «faire» : remplir des agendas, boucher les trous, réagir à une urgence. Nous n'avons plus d'espaces pour la réflexion, de temps pour nous former, ni même pour nous informer. Avant, j'avais l'impression que nous étions reconnues pour notre expertise et notre expérience, et ça se traduisait par une grande autonomie et une certaine confiance, qui étaient appréciables.

PS : Et la pandémie, qu'a-t-elle changé ?

C : Au début du covid, on nous a demandé d'en faire beaucoup plus, ce que nous avons bien sûr accepté car nous avons conscience de la gravité de la situation. Il y avait une belle dynamique entre les équipes et une grande cohésion parmi le personnel. Mais aujourd'hui j'ai l'impression que cette situation exceptionnelle se normalise, et que la dégradation des conditions de travail s'est installée durablement. J'ai beaucoup de collègues qui sont en colère, qui craquent ou qui font des burn out. À titre personnel, je me demande si je vais

réussir à poursuivre cet emploi jusqu'à la retraite, alors qu'il ne me reste qu'une dizaine d'années à travailler.

PS : Est-ce que tu ressens le manque de personnel formé ?

C : Absolument ! On le ressent au quotidien. Nous sommes très clairement en sous-effectif, ce qui nous met sous pression. Et je ne parle pas de la formation continue dont l'offre ne fait que diminuer car nous ne pouvons plus nous absenter du terrain.

PS : Penses-tu que la profession manque de reconnaissance ?

C : Financièrement, c'est une catastrophe. Il n'y a jamais eu d'avancées majeures et ces dernières années mon salaire net a même diminué : j'ai atteint le maximum d'annuités, mais les retenues légales ont augmenté. Ça ne fait qu'amplifier un sentiment de manque de reconnaissance. Je suis certaine que la surreprésentation de femmes dans cette profession a un impact négatif sur la considération qu'on lui porte. Je ne sais pas comment ça se passe dans la police mais je ne serais pas surprise que les conditions de travail y soient nettement plus avantageuses.

Propos recueillis par Frédérique Bouchet

* Prénom d'emprunt



NON À LA DÉSIGNATION DES JUGES FÉDÉRAUX-ALES PAR TIRAGE AU SORT!

**Carlo Sommaruga,
Conseiller aux États**

L'initiative sur la justice propose de remplacer l'actuelle élection des juges du Tribunal fédéral par l'Assemblée fédérale par tirage au sort de candidat-es présélectionné-es par une commission d'expert-es en fonction de critères objectifs. Désigné-es à vie, leur mandat prendrait fin cinq ans après l'âge de la retraite. L'Assemblée fédérale ne serait plus compétente que pour révoquer, sur proposition du Conseil fédéral, un-e juge qui violerait gravement ses devoirs de fonction ou qui perdrait durablement la capacité de l'exercer.

En résumé, l'initiative a pour objectif d'accroître l'indépendance des juges du Tribunal fédéral des partis politiques et permettre la désignation de juges indépendant-es.

Toutefois, l'objectif de neutralité politique au cœur de l'initiative ne peut aucunement être atteint par le mécanisme proposé. D'une part, la commission d'expert-es chargée de la sélection préalable n'est politiquement pas neutre. Elle doit forcément être nommée par une entité politique, soit le Conseil fédéral soit le parlement. D'autre part, les candidat-es au tirage au sort, devant posséder des compétences élevées, seraient issu-es des rangs des juges fédéraux-ales de première instance, des juges cantonaux-ales, des professeur-es d'Université ou des avocat-es, toutes des personnes dont le profil politique est affirmé de longue date.

Au surplus, si l'initiative prévoit une représentation équitable des langues officielles, elle n'évoque aucunement celle des genres ou des régions. Or, le système actuel permet de tenir compte de ces exigences.

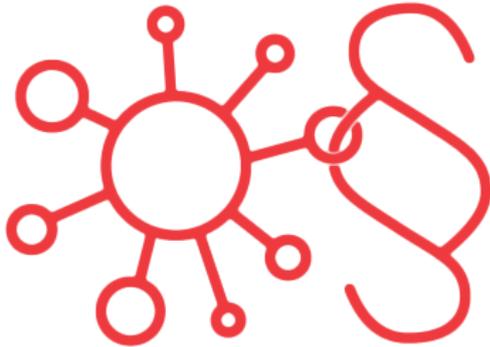
En laissant le choix au hasard l'on pourrait même aboutir à une composition dépourvue de femmes ou de juges à sensibilité sociale ou environnementale.

Lors de la refonte des mécanismes institutionnels, il est essentiel de se rappeler que l'élection est l'instrument central de la légitimité démocratique de notre système politique et judiciaire. Le passage au tirage au sort des juges du Tribunal fédéral constituerait un retrait de cette légitimité démocratique à la plus haute instance judiciaire du pays. Une aberration.

Notre système judiciaire fédéral fonctionne et a résisté à toutes les pressions. Il est certainement perfectible sur divers points, il doit cependant rester impérativement inscrit dans la légitimité démocratique.

Comme le Conseil fédéral et les Chambres fédérales, le PS genevois recommande de rejeter l'initiative.

LOI COVID: PRÉSERVONS LES ACQUIS



« Nous ne voulons pas d'une société à deux vitesses ». Ce slogan ne concerne pas l'abysse existant entre les 37 milliardaires de Suisse (123 milliards de fortune) et les presque 800 000 pauvres mais le certificat sanitaire. Après avoir refusé de soutenir sérieusement les salarié-es, les petit-es indépendant-es et les familles frappé-es par la crise du Covid-19, l'UDC continue sur sa lancée pour casser les quelques avancées obtenues par la gauche aux Chambres fédérales.

« Le Parlement
ne pourrait pas rétablir ces
mesures en cas de refus
par le peuple »

Officiellement, l'UDC et les référendaires ne combattent pas ces avancées, mais le traçage-contact et le certificat Covid. En cas de refus de la loi Covid-19 cependant, **ce sont elles qui tomberont soit celles prévues jusqu'au 31 décembre 2021 :**

- suppression du préavis pour la RHT,
- soutien aux entreprises culturelles,
- mesures dans le domaine du sport ;

celles prévues jusqu'au 30 avril 2022 :

- soutien aux manifestations publiques ;

celles prévues jusqu'au 31 décembre 2022 :

- allongement possible de la durée maximale d'indemnisation du chômage,

**Par Christian Dandrès,
Conseiller national**

- soutien aux institutions d'accueil extra-familial gérées par les cantons et les communes,
- possibilité pour le Conseil fédéral d'acheter ou de faire produire des médicaments ;

celles prévues jusqu'au 31 décembre 2023 :

- prolongation de 66 jours les délais-cadres d'indemnisation et de cotisation du chômage.

Le Parlement ne pourrait pas rétablir ces mesures en cas de refus par le peuple, ou ne pourrait le faire à temps, pour autant qu'une majorité parlementaire le veuille.

Après la votation de juin dernier, un OUI à la loi Covid-19 est donc à nouveau nécessaire le 28 novembre 2021.

La campagne sera difficile, alors que l'extrême droite mobilise autour de slogans libertariens.

La gauche doit mener la bataille avec ses revendications en faveur du service public et de la liberté. La crise sanitaire a rappelé que la santé et les soins sont des droits fondamentaux. Or, sous prétexte de réduire les coûts, les hôpitaux de service public sont mis en coupes réglées et soumis à la concurrence déloyale des cliniques privées, qui paient moins les salarié-es et sélectionnent les prestations et les cas. L'initiative sur les soins infirmiers propose d'améliorer les conditions de travail. La gauche doit saisir cette occasion pour desserrer l'étau qui étouffe les soins, en profitant de la sympathie de la population pour les travailleuse-s de la santé.

La préservation des libertés publiques est tout aussi fondamentale, même s'il faut dans ce domaine lutter à contre-courant. Le certificat sanitaire pèse peu par rapport aux pouvoirs extraordinaires donnés à la police et à l'administration avec la loi sur le renseignement et les mesures anti-terroristes acceptées récemment.

CONTRE LES RENTES À VIE, UNE RÉFORME JUSTE ET ÉQUILIBRÉE



Afin de mettre fin à la rente à vie dont bénéficiaient les conseiller-ères d'État à la fin de leur mandat, des députés représentant le PS et Ensemble à Gauche déposent en mai 2017 un projet de loi, PL12130, prévoyant 75 % d'un douzième du dernier traitement annuel payé avec une durée pouvant aller de 9 à 18 mois en fonction de l'âge et du nombre d'années en fonction.

Quelques mois plus tard, le Conseil d'État dépose son projet loi 12187 prévoyant un montant de l'allocation à 50 % du dernier traitement perçu durant l'exercice de la fonction et 35 % du dernier traitement perçu pour les magistrat-es titulaires de la Cour des comptes durant l'exercice de la fonction. La durée de versement est d'au moins 3 ans et d'au maximum 10 ans. En plus, le projet de loi du Conseil d'État prévoit, afin de dissocier très clairement les prestations relevant de la prévoyance professionnelle telle que définie par le droit fédéral de celles qui relèvent de la fin de l'exercice de la fonction, d'affilier les Conseiller-ères d'État, le/la chancelier-ère d'État et les magistrat-es de la Cour des comptes à la caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG).

C'est en 2019, que les Vert'libéraux déposent leur initiative non formulée et dont le texte prévoit une allocation en fin de mandat de 70 % du dernier traitement sur une durée de 24 mois.

Par conséquent, le projet de loi du Conseil d'État était le plus complet puisqu'il traitait non seulement de la fin des allocations à vie, mais affiliait les Conseiller-ères d'État à la Caisse de la fonction publique, soit la CPEG, étant donné que le peuple s'était prononcé sur la capitalisation de la CPEG en inscrivant le régime en primauté

Par Alberto Velasco
Député au Grand Conseil

de prestation contrairement au désir des libéraux d'instaurer une caisse par primauté de cotisation. Par ailleurs, les cantons qui ont choisi de séparer le régime relevant de la prévoyance professionnelle à strictement parler du régime d'indemnisation de fin de fonction ont tous opté pour l'affiliation des Conseiller-ères d'État à l'institution de prévoyance cantonale. Cette solution s'avère pertinente, car il n'est pas envisageable de maintenir ou de créer une institution de prévoyance propre aux Conseiller-ères d'État et au/à la chancelier-ère d'État, compte tenu notamment du nombre restreint de l'effectif des assuré-es. Enfin, un régime particulier aux Conseiller-ères d'État sous un régime de primauté de cotisation s'excluant du régime solidaire de la caisse aurait eu un parfum de privilège.

La majorité de la commission des finances du Grand Conseil a finalement opté pour la proposition d'un contre-projet matérialisé par le projet de loi du Conseil d'État avec affiliation des magistrat-es à la CPEG en primauté de prestation et une allocation en fin de mandat de 50 % du dernier traitement sur une durée de 5 ans.

Vous aurez compris, chères et chers camarades, la raison pour laquelle le PLR appelle à refuser le contre-projet est tout simplement qu'ils auraient voulu profiter de l'occasion pour affaiblir la CPEG en primauté de prestation en introduisant une sous-caisse en primauté de cotisation. Par conséquent, en votant le contre-projet, non seulement on met fin à l'allocation à vie lors de la fin de mandat, mais nous sauvegardons une caisse sous le régime de la solidarité, soit en primauté de prestation.

QUOI VOTER

Objet n°1 : Initiative pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'État : NON

Objet n°2 : Loi 12187 traitement et retraite des Conseillers d'État (CP à l'IN 174) : OUI

Objet n°3 : Question subsidiaire : Préférez le contre-projet

DESTITUTION : UNE SOUPAPE DE SÉCURITÉ POUR NOTRE DÉMOCRATIE

Par **Diego Esteban,**
Président du Grand Conseil

Le PS est, avec les Vert-es, le parti le mieux représenté au Conseil d'État (2 sièges chacun). Il peut donc sembler étrange de soutenir – en plus de l'abolition de leurs rentes à vie – la possibilité de destituer les membres du gouvernement cantonal.

Mais s'il est vrai que «l'affaire Maudet» a déclenché sa conception, le mécanisme de destitution qui nous est proposé reste pertinent et équilibré. En 2013, la nouvelle Constitution genevoise étend la durée d'une législature à cinq ans, mais ne prévoit aucune manière de mettre fin de manière anticipée (même en cas de coma par exemple) au mandat des membres du Conseil d'État.

En 2018, une crise institutionnelle d'une ampleur sans précédent secoue Genève dès le début de la législa-

ture. On réalise alors que pour remplacer des ministres dysfonctionnel-les, pas d'autre choix que leur démission... ou leur décès! Sous l'impulsion de projets de loi déposés au Grand Conseil, le Conseil d'État (moins une opposition) décide de proposer sa propre version, qui est amendée puis acceptée à la quasi-unanimité.

Avec ce projet, il sera possible de destituer des membres du Conseil d'État, en raison d'une incapacité ou d'un comportement incompatible avec la fonction. Mais pour cela, il faudra déposer une résolution au Grand Conseil signée par 40 de ses membres (sur 100), que celle-ci soit adoptée à une majorité des trois-quarts, puis validée par le peuple. Peu de risques d'abus avec autant de garde-fous: merci donc de la soutenir par ta voix.

POUR PLUS DE COLLÉGIALITÉ ET D'ÉQUILIBRE

Elle est longue et complexe, l'histoire des structures administratives et politiques des communes genevoises. D'abord inexistantes sous l'ancien régime, c'est avec l'annexion de Genève par la France que celles-ci virent le jour. Avec très peu de compétences accordées, le maire, ses adjoints et même le Conseil municipal, étaient directement désignés par le gouvernement cantonal. La loi sur l'administration des communes de 1834 a ensuite accordé la prérogative de la désignation du Conseil municipal au Grand Conseil, le Conseil d'État conservant la compétence de nommer les maires et les adjoints-es. Ce n'est qu'en 1849 que le choix des exécutifs communaux fut soumis

au suffrage des électeurs-rices de la commune (à l'exception du Conseil administratif de la Ville de Genève). La loi sur l'administration des communes de 1931 a confié quant à elle l'administration des communes de plus de 3'000 habitant-es à un Conseil administratif de 3 membres élu-es, celles ayant moins d'habitant-es continuant à être administrées par un-e maire et deux adjoint-es. 90 ans plus tard, ce sont donc 24 communes qui sont encore sous ce régime. Face à l'augmentation de la charge de travail et l'importance de construire tout au long de la législature des rapports collégiaux basés sur une juste et équitable répartition des tâches entre membres d'un exécutif, doter

toutes les communes, même celle ayant moins de 3000 habitant-es, d'un conseil administratif, devient une nécessité. Dans ce sens, le projet de loi 12913 permettra de corriger cette lacune mais surtout d'ancrer une certaine collégialité et un plus grand équilibre au sein de «petites communes».

Seul adjoint au maire socialiste en poste actuellement, je soutiens pleinement ce projet de loi et invite les camarades à voter OUI le 28 novembre prochain.

Skander Chahlaoui,
Adjoint au maire à Collex-Bossy

HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS : NON À UN RETOUR VERS LE PASSÉ !

Par François Mireval,
Membre du Comité directeur, en charge
de la formation interne



acceptait certes le principe d'une dérogation permettant l'ouverture dominicale des commerces trois fois par an (ainsi que le 31 décembre, férié à Genève), mais cette autorisation était assortie d'une condition impérative : l'existence d'une convention collective de travail (CCT) pour le personnel de vente. Cette CCT garantirait des conditions de travail décentes impliquant notamment des horaires négociés et un salaire minimum. (Le vote cantonal sur ce dernier point n'avait pas encore eu lieu). Un nouvel espoir semblait possible.

« Une certitude s'impose :
le patronat ne veut
pas de CCT malgré la volonté
populaire clairement
exprimée dans les urnes
en 2016 »

« La droite genevoise contre-attaque ! » Le personnel de vente est dans sa ligne de mire ! Ce n'est hélas pas le titre du prochain péplum à voir dans une salle de cinéma, mais un sérieux sujet de société sur lequel nous prononcerons le 28 novembre prochain. Il s'agit de la dernière mouture de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) vigoureusement combattue par le PS et tous les partis et syndicats de gauche. Ce mauvais scénario, encore inachevé, avait pourtant bien commencé. En 2016, la population genevoise

Depuis ce résultat apparemment prometteur, les mois ont passé, mais la CCT est restée en rade. Une certitude s'impose : le patronat n'en veut pas, malgré la volonté populaire clairement exprimée dans les urnes. Ses relais politiques de droite au Grand Conseil ont pris le relais et nous proposent maintenant, outre une prolongation de l'ouverture du samedi à 19h, de supprimer l'obligation d'une CCT : une sorte de retour au



2016

57,4% de la population exige une CCT pour l'ouverture des magasins 3 dimanches par an et le 31 décembre



2021

9'224 signatures sont récoltées contre la décision de la droite au Grand Conseil d'instaurer l'ouverture des magasins 3 dimanches par an, le 31 décembre et le samedi jusqu'à 19h sans CCT

côté obscur de la loi qu'il faudra impérativement refuser avec énergie.

Quelques réalités simples doivent être rappelées ici, toutes appelant à voter non à cette LHOM régressive. Plus de 60% du personnel de vente est composé de femmes, avec une importante proportion de travailleuses à temps partiel en raison des nécessités familiales. Plus d'heures d'ouverture signifie pour elles des horaires encore plus morcelés sans réelle possibilité de les refuser. Leur vie familiale en souffrira grandement, notamment en décembre, principal mois d'achat. Par ailleurs, la légendaire création d'emplois est un mensonge souvent répété, jamais étayé. Une employée de la grande distribution a même été récemment licenciée après s'être référée à la minuscule CCT pourtant signée par son employeur. Ces grandes surfaces tirent quelques petits profits d'une acceptation de cette

loi, mais pas les petits commerces, qui ne disposent pas du personnel nécessaire pour rester ouverts si longtemps.

C'est bien sûr le contenu du porte-monnaie qui incite la clientèle à venir dépenser dans les boutiques. Quand des achats se font en France voisine, c'est avant tout en raison des prix plus bas, et non des horaires étendus. Le patronat pourrait aisément vérifier l'impact sur son chiffre d'affaires d'une augmentation des salaires, s'il était seulement prêt à tenter l'expérience...

Avec le PS et les forces de gauche, disons NON à cette LHOM inique !

DES OUVERTURES AU DÉTRIMENT DU PERSONNEL

Hélène* a 54 ans et est caissière pour une grande enseigne depuis 19 ans. Elle a commencé ce métier en répondant à une annonce à l'ouverture d'une succursale. A l'époque mère au foyer, elle cherchait un complément et l'annonce proposait aux employé-es de pouvoir choisir leurs jours de travail. Une flexibilité qui semblait attrayante au départ mais qui ne l'est plus aujourd'hui.

Postscriptum : Si la modification est acceptée, quel impact cela aura sur votre vie ?

Hélène: Cela rendra le travail encore plus pénible. Les nocturnes ne fonctionnent pas mais les samedis sont déjà surchargés. Ce n'est pas «juste» une heure en plus, c'est parfois la 50^e de la semaine, c'est la plus fatigante, celle où durant chaque 60 secondes de chaque 60 minutes nous faisons 10 choses en même temps. Pour les dimanches de décembre c'est la même chose.

Décembre est le mois de la famille, avec cette modification cela le sera encore moins pour nous.

PS : Avez-vous déjà subi des pressions pour accepter des horaires qui ne vous convenaient pas ?

H: Sans parler de réelle pression nous sommes toujours en sous-effectifs et il faut déjà s'adapter constamment. Nous recevons notre planning deux semaines à l'avance mais cette semaine mon gérant m'a informée mercredi que je serai en congé jeudi, cela aurait très bien pu être l'inverse et cela se produit très souvent. Pour prendre un rendez-vous ou profiter de notre famille c'est compliqué.

PS : Que voudriez-vous dire aux Genevois-es pour les convaincre de voter non ?

H: Si les gens n'ont rien d'autre à faire que d'amener leurs enfants dans les centres commerciaux le dimanche je plains leur enfant!

Les gens qui vont en France faire leurs courses n'y vont pas pour des questions d'horaires, cet argument ne tient pas. Nous sommes déjà en sous-effectif, si les entreprises voulaient créer des emplois elles auraient déjà pu le faire. Pour un petit avantage pour certain-es, il y aura de lourdes conséquences pour les vendeur-euses et leur vie de famille.

PS : Vous avez décidé de témoigner anonymement, pouvez-vous nous dire pourquoi ?

H: J'ai 54 ans et je ne peux pas me permettre de perdre mon emploi. J'aime aussi mon métier et mes client-es, c'est donc aussi par respect envers eux. Je pense que l'important n'est pas de savoir qui est la personne qui parle mais ce qu'elle a à dire.

Propos recueillis par Clémence Peillex

* Prénom d'emprunt

LA DÉMOCRATIE AU CŒUR DE LA CITOYENNETÉ

Un référendum aberrant et sans enjeu est soumis en votation communale à Onex. Il s'oppose à la révision du règlement du Conseil municipal votée en décembre, pour revenir à celle votée en novembre 2020, dans laquelle l'article (62 al.5) controversé est exactement le même.

L'article stipule qu'il faut demander une autorisation pour capter images ou sons durant les séances plénières du Conseil municipal afin d'éviter certains abus survenus par le passé et pour garantir la fidélité des débats. Il codifie la pratique en vigueur depuis de nombreuses

années à Onex. D'autres communes et le Grand Conseil ont dans leur règlement ce même principe. Pour les Socialistes, il n'y a aucune ambiguïté: la démocratie est au cœur de la citoyenneté et elle doit être la plus concrète et la plus tangible possible pour la population.

Nous œuvrons pour une véritable démocratie participative, une information exhaustive et transparente permettant à chacun-e de se former en toute indépendance son opinion. Contrairement aux référendaires qui semblent favoriser une information partielle ouvrant la porte à des images tronquées.

Les médias ont toujours pu illustrer les points-clés de chaque séance du CM et le pourront encore même avec ce nouveau règlement.

Le PS Onex a fait voter en mars 2021 une motion demandant que les séances du Conseil municipal soient intégralement diffusées en streaming. La salle du CM sera prochainement équipée dans ce sens, ce qui renforcera indéniablement la transparence des débats.

**Par Patrick Sturchio
Chef du groupe socialiste
au Conseil municipal d'Onex**

GRANDS ESSERTS: BIENTÔT VINGT ANS DE TERGIVERSATIONS

Bernard Pinget, Président du Conseil municipal de Veyrier et Maude Bessat, cheffe de groupe Les Socialistes-Les Vert-es, membre de la commission ad hoc des Grands Esserts

Le déclassement de la parcelle des Grands Esserts a été voté par le Conseil municipal veyrite le 15 novembre 2011. Une démarche amorcée en 2003 par l'État, propriétaire du terrain. La majorité des droits à bâtir du projet de 1'200 logements appartient à la CPEG.

Dès 2012, l'État et la commune entament une concertation. En mai 2012 un accord très concis fixe déjà un premier échéancier. 800 logements doivent se construire entre 2016 et 2026, puis 400 autres après 2030. Devant les oppositions acharnées de plusieurs voisins (dont un gros contribuable) le projet va depuis lors de retard en retard. Mais 3 plans localisés de quartier (PLQ) ont été déposés. Le chantier pourrait démarrer, au mieux, en 2023. Le référendum a été initié contre le vote par le Conseil municipal du 4ème PLQ. En cause, surtout, le non-respect du phasage défini en

2012. Le Conseil administratif veyrite n'a en effet pas jugé bon de laisser passer un délai de 4 ans entre la réalisation des 3 premiers PLQ et le dépôt du 4^e. Il faut dire que ce dernier comporte l'école, la crèche et les locaux de la voirie et des sociétés locales.

On l'a compris, ce référendum est une manœuvre de plus pour retarder un projet dont on craint qu'il amène à Veyrier des locataires modestes, et fasse baisser la valeur des villas voisines. Les Socialistes s'étaient abstenus en 2011, estimant insuffisante la densité visée, mais aujourd'hui le projet est mûr, avec des coopératives d'habitations, des LUP et une densité portée à 1,2. Avec les autres partis – hormis les Vert-libéraux – nous soutenons le Conseil administratif en votant oui pour qu'il soit mené à terme dans les meilleurs délais.



CRISE EN AFGHANISTAN : ET MAINTENANT ?

Par Ada Marra, Conseillère nationale
et Vice-présidente du PS suisse

Quasiment deux mois après la prise de pouvoir des Talibans en Afghanistan et la (tentative) de fuite de milliers de personnes, la Suisse peut jouer sur 2 tableaux en matière d'accueil de réfugié-es :

1. la situation des Afghan-es déjà en Suisse
2. l'accueil de nouvelles personnes provenant d'Afghanistan avec un visa humanitaire ou par regroupement familial

Or, le Conseil Fédéral pour l'instant joue honteusement l'attentisme. Force est de constater qu'il n'y a pas d'amélioration en vue pour les 11'000 Afghan-es avec un permis provisoire en Suisse. On les laisse dans une précarité de statut alors même que nous savons que la situation en Afghanistan est faite pour perdurer. Avec le permis F, les conditions posées pour le regroupement familial rendent ce dernier pratiquement impossible. Ainsi, la règle d'attente imposée des 3 ans avant de pouvoir le demander ne répond pas du tout à l'urgence de la situation.

De même, l'obtention de visas humanitaires semble aujourd'hui bouchée puisque les critères pour l'avoir ne reflètent en rien la situation réelle dans le pays, il n'y a notamment pas de représentation suisse dans le pays pour pouvoir déposer la demande. Et pour celles et ceux qui ont réussi à sortir du pays, s'ils-elles demandaient un visa humanitaire ils-elles seraient considéré-es dans un lieu sûr par nos autorités !

En réalité, la seule solution d'accueil semble être aujourd'hui pour le Conseil Fédéral ce que l'on appelle le « ressettlement » : faire venir depuis les pays tiers et par voie sûre des personnes qui auront été proposées en tant que réfugiées attirées par le HCR. Ce qui est une bonne chose.

Mais regardons les chiffres : ce programme mis en place depuis 2013 permet chaque année à 800 personnes de venir en Suisse. 800 personnes...La proposition du CF est de continuer à ce rythme, sans en augmenter le contingent. En d'autres termes, les Afghan-es remplaceront par exemple des Syrien-nes, comme si ces dernier-ères n'avaient plus besoin de nous.

En 8 ans, la Suisse a accueilli environ 6'300 personnes par ces programmes spéciaux. Si notre pays, notre parlement, notre Conseil Fédéral n'ont pas de volonté politique d'agir pour pouvoir accueillir plus de personnes, alors je crois qu'il faudra céder les conventions de Genève et les différentes organisations internationales à un autre pays.

Le PS, mais également le HCR, des villes suisses ou encore les dizaines de milliers de personnes qui ont signé notre appel ou des pétitions, demandent à la Suisse d'améliorer le statut des Afghan-es en Suisse et d'ouvrir un peu plus grand notre porte.



UNE AIDE SOCIALE FORTE POUR UN ÉTAT FORT

Par Thierry Apothéloz
Conseiller d'État

Je déposerai tout prochainement au Conseil d'État un projet visant à remplacer notre législation sur l'aide sociale, désuète et dépassée, par un dispositif innovant, ambitieux et résolument plus efficace que le système actuel. Car il y a aujourd'hui urgence. En 10 ans, le nombre de personnes à l'aide sociale a augmenté de près de 76 % et la durée de suivi d'un dossier a plus que doublé durant la même période! Pendant ce temps, la population genevoise, elle, n'a crû que de 10%. La conclusion est malheureusement limpide: on assiste à une paupérisation croissante de la population, alors même que notre canton produit chaque année de plus en plus de richesse! Ainsi, c'est près de 3% des Genevois-es qui se retrouvent aujourd'hui à l'aide sociale (dont un tiers d'enfants, il faut toujours le rappeler!).

Le projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité que je défends vise à remplacer l'actuelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) en vigueur depuis 2012 et qui n'a manifestement pas atteint les objectifs de réduction du nombre des bénéficiaires qu'elle s'était fixée, tant s'en faut. Pour exemple: le taux d'insertion dans le marché du travail n'a pas bougé en près de 10 ans.

Le nouveau dispositif que je propose s'articule autour de deux axes forts: premièrement, il s'agit de renforcer considérablement les mesures de formation, de

qualification et de requalification professionnelle (près de la moitié des personnes à l'aide sociale à Genève n'ont aucune formation achevée!). Deuxièmement, il faut que l'argent gagné par les bénéficiaires qui reprennent un emploi, même à taux partiel, puisse être conservé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, avec des conséquences néfastes sur la motivation à travailler.

Ce projet vise aussi à renforcer la dignité de celles et ceux qui touchent l'aide sociale, en majorant notamment les barèmes à destination des familles, en renforçant considérablement l'accompagnement social, en réduisant les tracasseries administratives au maximum, en luttant efficacement contre l'endettement, en mettant l'accent sur le maintien du logement ou encore en renforçant le soutien sanitaire.

Au final, ce projet de loi prend le contre-pied de la tendance actuelle, qui se développe dans la plupart des autres cantons, visant à drastiquement diminuer les prestations de l'aide sociale. Je pense au contraire qu'investir dans l'accompagnement, dans la confiance et dans le partenariat, nous permettra de renforcer considérablement notre filet social, de le rendre plus juste, plus humain et de s'assurer qu'il ne laisse personne au bord du chemin.

LA BATAILLE BUDGÉTAIRE NE FAIT QUE COMMENCER

Par **Caroline Marti**
Députée et cheffe de groupe

L'explosion des besoins sociaux engendrés par la crise COVID de même que l'urgence climatique commandaient l'élaboration d'un budget 2022 qui réponde de manière immédiate et massive à ces problématiques. Même si les réponses en la matière restent encore trop timides, force est de constater qu'un changement de cap a été opéré par la nouvelle majorité de gauche du Conseil d'État. Ainsi, le projet de budget 2022 prévoit un renforcement des services qui délivrent les prestations sociales en forte augmentation, l'engagement de près de 180 personnes dans l'enseignement pour faire face à la hausse de la démographie et développer les équipes pluridisciplinaires pour soutenir les élèves en difficulté, l'ouverture de place dans les EPH et un renforcement de l'Hospice général pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires et réduire la durée de prise en charge.

Les investissements, qui permettront d'amorcer sans tarder notre transition écologique et relancer notre économie locale sont également en forte hausse.

Toutefois, les besoins augmentent malheureusement plus fortement que les moyens et les dépenses sociales et de santé notamment se devront d'être plus ambitieuses si nous voulons pallier les conséquences durables de la crise du COVID sur l'endettement des ménages des classes moyennes et populaires et la précarisation massive de celles-ci.

Aujourd'hui, un endettement supplémentaire du Canton est parfaitement soutenable au regard des taux d'intérêt historiquement bas. Nous devons accepter que les coûts d'une telle crise s'amortissent sur des décennies. Réduire les dépenses pour s'accrocher au mirage d'un équilibre budgétaire à tout prix serait, en termes économiques, sociaux et environnementaux, la plus mauvaise des idées, un « remède » pire que le mal que la droite libérale cherche déjà à nous faire avaler avec son initiative pour le gel des embauches, une initiative qu'il conviendra de combattre avec la plus grande vigueur. Malheureusement, il semble que ce soit également cette logique du retour à l'équilibre

budgétaire que le Conseil d'État ait décidé de suivre à moyen terme, comme en témoigne le Plan financier quadriennal présenté en parallèle du budget 2022. Celui-ci prévoit en effet de faire largement passer à la caisse les collaborateur-trices de l'État et du secteur subventionné. Reconduction du gel des annuités une année sur deux, modification du taux de cotisations des caisses de pensions publiques (CPEG, caisse de la police et TPG) en défaveur des salarié-es ou encore l'affiliation de l'État à une assurance perte de gain maladie privée sont autant de mesures qui réduiront le salaire de la fonction publique et que nous nous engageons à combattre. Ce n'est pas aux travailleur-euses des services publics, qui ont été au front pendant la crise et qui ont montré une fois encore leur rôle systématique, de payer le coût de cette crise.

Face à une droite qui resserre les rangs pour protéger les intérêts des plus privilégié-es, il nous faudra redoubler d'efforts pour susciter de nouvelles recettes fiscales notamment à travers la réforme de l'imposition du patrimoine immobilier (RPI) ou l'initiative lancée par les syndicats et les partis de l'Alternative pour une augmentation temporaire de l'impôt sur les grandes fortunes.

PARTICIPER

Assemblée générale du PS genevois
consacrée au Budget du canton :
Mercredi 24 novembre





CAROUGE : FONDS COMMUNAL DE SOLIDARITÉ FACE À LA PANDÉMIE

Par Matthias Meyer
Conseiller municipal socialiste à Carouge

Le tissu de production de Carouge est très dense : 25'000 personnes y travaillent. Nous comptons sur 290 petits commerces, 140 bistrotts et un grand nombre d'entreprises dans d'autres services, souvent des indépendant-es.

Cela explique le grand tort que la pandémie COVID a déjà fait et fait encore depuis une année et demie. Les petites entreprises doivent naviguer à vue : fermetures temporaires, baisse drastique de client-es, difficultés d'approvisionnement, incertitude totale quant à l'avenir. Parfois elles n'arrivent plus à payer le loyer de leur local et les salaires de leurs employé-es.

« Les *toutes petites* parmi les petites entreprises ne sont pas toujours en mesure de se qualifier pour ces aides »

Certes, le Canton et la Confédération interviennent avec des aides et des crédits sans intérêt. Dans certains cas des propriétaires abaissent les loyers. Mais ces aides sont souvent décidées avec beaucoup de retard. En plus, les « toutes petites » parmi les petites entreprises ne sont pas toujours en mesure de se

qualifier pour ces aides, faute de justifications comptables suffisamment étayées ou à cause de dispositions légales inadaptées.

C'est pourquoi, en janvier 2021, le PS carougeois a déposé une motion destinée aux petites entreprises qui passent entre les mailles du filet des aides publiques ou pour qui ces aides s'avèrent insuffisantes. Ce « Fonds communal de solidarité » est en vigueur depuis septembre 2021.

Il s'agit d'un soutien à fonds perdu qui concerne des indépendant-es (entreprises en raison individuelle) comme des personnes morales. La limite maximale du chiffre d'affaires de l'entreprise est de CHF 500'000. Le montant maximal de l'aide dans chaque cas est de CHF 10'000.

Le fonds est aussi accessible aux personnes physiques qui ont un travail d'appoint nécessaire à leur subsistance quotidienne, par exemple des étudiant-es, du personnel de maison ou des intermittent-es du spectacle. Dans ce cas la limite maximale de financement est de CHF 3000.

DES NOUVEAUX STATUTS EN PERSPECTIVE !



A première vue, une révision statutaire, ça ne fait rêver personne. Nicolas Clémence s'est pourtant proposé pour coordonner ce travail de longue haleine, avec persévérance et conviction. Malgré les difficultés pour se réunir en temps de Covid, malgré l'ampleur du travail, il a porté ce projet jusqu'au bout en coordonnant les travaux du groupe constitué depuis mai 2020. Un an et demi et des dizaines de séances plus tard, le groupe a livré son projet au comité directeur.

Postscriptum : Pourquoi t'es-tu lancé dans la coordination de cette révision ?

NC : J'ai participé au groupe de travail chargé de réfléchir à l'organisation interne dans le cadre du bilan des fédérales 2019 et je me suis rendu compte que certains articles des statuts n'étaient pas appliqués ou que certaines pratiques n'y figureraient pas. Je trouvais intéressant et utile que le parti se penche sérieusement sur ce sujet en réformant ses statuts.

PS : Est-ce que tu te doutais que cela prendrait autant de temps ?

NC : Je me doutais que je me lançais dans une grande aventure, parce que j'avais vécu les révisions précédentes, moins ambitieuses, mais je ne pensais pas que ce serait aussi long !

PS : Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez dû faire face ?

NC : Nous avons dû avoir plusieurs fois le même débat sur certains sujets, notamment parce que nous avons d'abord parcouru l'ensemble pour réviser entièrement la structure, puis ré-étudié chaque article individuellement. Autre problème :

**Entretien avec Nicolas Clémence
Député suppléant au Grand
Conseil, responsable du groupe
de travail sur les statuts**

les membres du groupe de travail n'avaient pas toutes et tous les mêmes priorités, le même recul ou le même vécu au sein du PS, et n'interprétaient donc pas les statuts de la même façon.

PS : Es-tu satisfait du résultat ?

NC : Je suis satisfait que le CD ait suivi la majorité des propositions du groupe, que l'on ait réussi à trouver des compromis et fait aboutir ce projet. Avec le groupe nous avons vite constaté l'ampleur du travail mais nous avons pu aller de l'avant grâce à une bonne dynamique, en prenant de la hauteur. Comme aspects négatifs, je dirais que j'aurais préféré une plus grande assiduité lors de certaines séances. Mais nous sommes arrivés au bout et c'est ce qui compte ! Finalement le groupe était assez représentatif du parti, ce qui lui confère une certaine légitimité. Ma grande satisfaction est de livrer une nouvelle structure, bien plus claire.

Propos recueillis par Frédérique Bouchet

PROCHAINES ETAPES

Le projet de révision statutaire est soumis aux sections et aux groupes jusqu'au 1er novembre. Il sera ensuite soumis aux membres qui pourront proposer des amendements, et enfin discuté en Assemblée générale le 27 novembre 2021.

Les principaux changements sont une structure améliorée, le mode de désignation des membres du Comité directeur, la création des groupes LGBTIQ+, PS femmes et PS migrant-es, conformément aux statuts du Parti socialiste suisse.

PARTICIPER

→ Prendre connaissance des statuts qui seront envoyés aux membres début novembre et proposer des amendements

→ Participer à l'Assemblée générale du 27 novembre

#RENOUVEAUPS : LA RÉFORME DU PS SUISSE

Par Carine Simoes
Membre du Comité directeur
responsable des liens avec le PSS

Au Congrès du 28 août 2021, la représentation des femmes à 50% dans les organes et sur les listes électorales fut fortement débattue. Rejetée de justesse, une règle similaire à celle déjà en place l'emporte: 40% de femmes et d'hommes. Ce débat s'ancre dans la réforme des structures du Parti, #RenouveauPS! Peu d'amendements ont suscité autant de discussions. À une voix près, la prérogative sera celle du Conseil de Parti – et non celle du Congrès – de proposer au groupe socialiste des Chambres fédérales les candidat-es PS au Conseil fédéral. Qu'entend-on par Conseil de Parti? Vade-mecum des trois principaux organes du Parti :

Congrès du Parti

Organe suprême du Parti, composé

d'environ 1100 camarades, dont les délégué-es des sections et les membres du Conseil de Parti, il se réunira deux fois par an. Il adopte entre autres des rapports du Conseil de Parti et du groupe socialiste aux Chambres fédérales, élit la (co)présidence ou encore les 10 membres librement élu-es du Conseil de Parti.

Conseil de Parti

Organe suprême du Parti entre deux Congrès; composé d'environ 75 camarades, dont un ou deux membres des comités directeurs des partis cantonaux et les 10 membres librement élu-es par le Congrès, il remplace l'Assemblée des délégué-es, la Conférence de coordination et le Comité directeur. Le Conseil de Parti est présidé par un Bureau (3 membres) et se réunit au moins quatre fois par an. Il

coordonne les campagnes du Parti, lance ou soutient des référendums et propose le lancement ou le soutien d'initiatives populaires fédérales à l'attention du Congrès.

Présidence

Organe de direction du Parti composé d'environ 10 membres. Il dirige entre autres les affaires politiques selon les décisions du Congrès et du Conseil de Parti.

Le PS genevois accueillera le 5 février 2022 le premier Congrès du PSS sous l'ère du #RenouveauPS. Le 25 mars 2022 aura lieu le premier Conseil de Parti à Berne. Avec cette réforme, nous ne pouvons que souhaiter à notre parti de demeurer plus accessible à la base, plus axé sur les mouvements militants et plus percutant que jamais dans l'arène politique.



LE PS GENEVOIS EN VISITE AU PALAIS FÉDÉRAL

Ce 27 septembre 2021, les camarades du PS genevois se sont rendu-es au Palais fédéral à Berne. Après avoir assisté depuis les tribunes aux débats parlementaires, les camarades ont échangé avec nos parlementaires et la coprésidence du Parti sur les défis de la session et l'enjeu des alliances. S'en est suivie une visite guidée sous la coupole donnant un aperçu de l'histoire de son architecture. L'après-midi s'est achevée par un apéritif convivial.

SIGNEZ L'INITIATIVE STOP F-35 !



Le 27 septembre 2020, l'achat de nouveaux avions de combat a été accepté à 50,1%. Seules 8515 voix manquaient pour faire échouer un projet d'acquisition pour six milliards de francs qui se caractérisait par son opacité. Malgré ce résultat extrêmement serré, Viola Amherd et le DDPS ont poursuivi le processus d'acquisition comme si de rien n'était et n'ont fait aucune conces-

sion envers les opposant-es. Pire encore, le choix du modèle s'est porté sur l'avion le plus controversé de tous les modèles en lice: le F-35 de Lockheed Martin. Selon un sondage post-votations, seules 4% des Suisse-ses souhaiteraient l'achat de ce modèle. Cet avion connaît d'innombrables problèmes techniques et engendre des coûts absolument exorbitants sur toute sa durée de vie. Ainsi, son acquisition dans d'autres pays montre qu'il peut coûter jusqu'à cinq fois son prix d'achat – soit 25 milliards de francs dans le cas de la Suisse.

Au vu de l'opacité de l'objet soumis à la population l'année passée, du résultat serré obtenu ce jour-là, et de l'absence totale de concession

suite à ce résultat, le PS, les Verts et le GSsA ont décidé de lancer une initiative express pour empêcher l'achat de ces avions: l'initiative Stop F-35. Soyons clairs: ces avions ne répondent à aucun besoin et ne sont là que pour créer une illusion de sécurité au sein de la population. Utilisons ces milliards là où ils protègent réellement à la population: dans le social, dans la santé et pour lutter contre la crise climatique. Signez et faites signer l'initiative Stop F-35!

Par Thomas Bruchez
Secrétaire du GSsA

→ www.ps-ge.ch/initiatives-et-referendums

PETIT EFFORT POUR LES RICHES, BOND DE GÉANT POUR LA SOLIDARITÉ

Par Sylvain Thévoz
Député au Grand Conseil

Nous avons lancé avec les autres partis de gauche et les syndicats une initiative cantonale pour imposer davantage les fortunes de plus de 3 millions de francs. Au moment où la crise fait rage, alors que de plus en plus de personnes font appel aux subsides, que les chiffres de l'aide sociale sont en hausse, il est impératif de trouver de nouvelles sources de financement pour l'État et les communes. Les collectivités publiques ont été notre assurance vie durant la crise, renforçons-les! Notre initiative devrait rapporter à l'État jusqu'à 350 millions de francs par an et 85 millions aux communes, dont 35 pour la Ville de Genève.

L'impôt est le meilleur outil de redistribution des richesses, de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités. Le principe de ce nouvel impôt de solidarité limité dans le temps (10 ans) est simple. Il s'agit de prélever une contribution de solidarité de 5 pour mille

sur la part des grosses fortunes qui dépasse 3 millions. Cette initiative réduira les manques à gagner dus au bouclier fiscal. Nous avons pris soin de tripler les montants des déductions sociales afin de ne pas pénaliser les petit-es propriétaires et les artisan-es.

Nous avons retenu la leçon de l'échec de l'IN 99% au niveau fédéral. Notre initiative cantonale est parfaitement ciblée et ne laisse pas de marge aux interprétations mensongères. Les succès remportés devant le peuple (salaire minimum, Zéro pertes, indemnisation travailleur-euses), sont les signaux d'une volonté populaire pour davantage de protection et d'égalité à Genève. Alternative et syndicats unis, nous voulons réunir, avec ton soutien, bien plus que les 5300 signatures requises en 4 mois.

→ www.ps-ge.ch/initiatives-et-referendums



Parti socialiste genevois
15 rue des Voisins
1205 Genève

Votation du 28 novembre 2021

Les mots d'ordre du PS genevois

Oui

Votation fédérale n°1: Initiative pour des soins infirmiers forts

Préférez le contre-projet

Votation cantonale n°3: Question subsidiaire pour départager l'IN 174 et son contre-projet

Non

Votation fédérale n°2: Initiative désignation des juges fédéraux par tirage au sort

Oui

Votation cantonale n°4: Loi Cst 12827 mécanisme de destitution d'un membre du Conseil d'État

Oui

Votation fédérale n°3: Loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de COVID-19

Oui

Votation cantonale n°5: Loi Cst 12913 Conseil administratif des communes

Non

Votation cantonale n°1: Initiative pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'État

Non

Votation cantonale n°6: Loi 12871 modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)

Oui

Votation cantonale n°2: Loi 12187 traitement et retraite des Conseillers d'État (Contre-projet à l'IN 174)